

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT TRAVAUX D'ENROBAGE

#### PORT-BLANC

GOSIER, LE 28 NOVEMBRE 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier informe la population que la circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés route de Port-Blanc **depuis le lundi 26 novembre jusqu'au lundi 03 décembre 2018 de 08h30 à 14h**, dans le cadre de travaux d'enrobage en bordure de route.

Ainsi, la vitesse de tous les véhicules circulant à route de Port-Blanc, sera limitée à 30 km/h. Cette limitation de vitesse sera matérialisée par des panneaux portant la mention 30. Le dépassement des véhicules légers et poids lourds sera interdit dans la zone des travaux.

Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit de part et d'autre de la chaussée pendant toute la durée de l'intervention.

Seuls les véhicules affectés au chantier seront autorisés à stationner sur toute la zone de travaux.

Tout manquement aux dispositions du présent arrêté n°2018-1237 donnera lieu à des peines prévues par l'article R.610-5 du Code Pénal.